

Procès Verbal du Conseil Municipal du 12 avril 2024

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 avril 2024

Sous la Présidence de Monsieur le Maire, RIERA Michel Charles

Monsieur le Maire procède à l'appel :

Présents : Mesdames BONAMY Charlène, CHABERT Monique, PEYSSON Christie,

Messieurs CALONE Michel, CLARI Frédéric, CODEX Joël, DECROZE Emmanuel, FLAMANT Jacques, JACOB René Christian, JACQUET Yves, PEYSSON Éric.

Excusés : Madame MARTIN Sophie-Charlotte pouvoir à M. CLARI Frédéric, M. BERNEL Denis pouvoir à M. PEYSSON Éric, M. DULLIAND Pierre pouvoir à M. DECROZE Emmanuel, M. JULIENNE David pouvoir à Mme CHABERT Monique.

Absents : Monsieur NORIS Benjamin.

En exercice : 17 Présents : 12 Absents : 5 (dont Excusés : 4) Pouvoirs : 4 Votants : 16.

La séance est ouverte à 19h40. Brigitte ORLANDI, secrétaire principale de mairie, assiste à la séance.

*** Mme PEYSSON Christie a été désigné Secrétaire de Séance.**

Selon l'Ordre du Jour :

DÉLIBÉRATION N° D2024-04-01 : Affectation des Résultats 2023, budget principal.

M. le Maire propose que les résultats de clôture de l'exercice 2023, tels que présentés lors du dernier Conseil en date du 2 avril dernier, soient reportés sur leur section respective, à savoir **sur la Section Fonctionnement** la somme de 123 697,71 € et **sur la Section Investissement** la somme de 219 614,65 €.

Vu l'exposé de M. le Maire, après en avoir délibéré, il est demandé au Conseil de se prononcer,

En exercice : 17 Votants : 16 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 16

Ainsi, à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal :

=> DECIDE d'accepter cette affectation (16 voix pour).

DÉLIBÉRATION N° D2024-04-02 : Vote du Budget Primitif 2024, budget principal.

Avant de présenter le Budget Primitif 2024 **M. le Maire rappelle** qu'il s'agit d'un Budget Prévisionnel bâti selon les éléments des travaux du groupe de travail « bâtiments communaux », des commissions Travaux & Cadre de vie. Il tient compte de l'ensemble des sujets abordés. Il a été présenté à la commission Finances. Il s'agit d'un budget très ambitieux qui ne sera réalisé pour autant que les dossiers relatifs à chaque équipement & à chaque projet soient bien montés (c'est-à-dire avec dépôt de demande de subvention et avec attente de l'acceptation et de l'affectation de celle-ci). Sachant aussi que l'ensemble ne sera réalisable que si et seulement si nous obtenons les subventions espérées ainsi que le Crédit prévu. Nous devrons donc être très rigoureux et vigilants si les aides escomptées ne sont pas accordées. Il nous faudra « réduire la voilure » en fonction. Ce que dit d'ailleurs Pierre Dulliand dans le mail qu'il a adressé à la commission Finances, et cela sans oublier l'aspect endettement et les difficultés qui pourraient s'en suivre. Comme l'an dernier, voire les années précédentes, nous avons également consulté notre conseiller auprès de la « Trésorerie ».

Section d'Investissement :

M. le Maire présente le Budget Chapitre par Chapitre, accompagné de précisions relatives aux différents projets et notamment sur le financement et les « subventions » potentiellement possibles. La proposition de Budget Primitif 2024 en section « d'Investissement » s'élève à 1 071 181,20 € équilibré en Recettes / Dépenses et tenant compte des 219 614,65 € de résultat 2023 reporté.

Section de Fonctionnement :

M. le Maire présente le Budget Chapitre par Chapitre, La proposition de Budget Primitif 2024 en section « de fonctionnement » s'élève à 641 932,56 € équilibré en Recettes / Dépenses et tenant compte des 123 697,71 € du résultat 2023 reporté.

Brigitte Orlandi donne lecture de la réponse du conseiller de la « Trésorerie » attirant notamment l'attention sur nos futures possibilités d'emprunter.

M. le Maire invite le Conseil Municipal à adopter le Budget Primitif 2024 de la commune, qui est composé du Budget Principal. Le contenu détaillé de ce budget figure dans le document remis aux conseillers et dont la présentation est conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur.

M. le Maire rappelle que ce budget s'équilibre en Dépenses et en Recettes tant en Fonctionnement qu'en Investissement.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L-2312-2 et suivants,

Vu l'exposé de M. le Maire, après en avoir délibéré, il est demandé au Conseil de se prononcer,

En exercice : 17 Votants : 16 Contre : 1 (Pierre Dulliand) Abstention : 0 Pour : 15

Ainsi, le Conseil Municipal :

=> **ADOPTE le Budget Primitif 2024 du Budget Principal de la commune, par chapitre en Section d'Investissement et en Section de Fonctionnement (par 15 voix Pour et 1 voix Contre)**

DÉLIBÉRATION N° D2024-04-03 : Vote des Taux d'Imposition des Taxes Locales 2024.

M. le Maire,

Précise que le conseil municipal doit voter le taux d'imposition pour l'année 2024,

Propose de ne pas majorer les résidences secondaires pour 2024,

Et ainsi, pour 2024, de reconduire les taux de 2023, à savoir :

. Taxe Foncière Bâti (TFB)	:	23,75 %
. Taxe Foncière Non Bâti (TFNB)	:	32,73 %
. Taxe d'Habitation (TH)	:	9,19 %
. Majoration de Taxe Habitation (MTHS)	:	0

Vu l'exposé de M. le Maire, après en avoir délibéré, il est demandé au Conseil de se prononcer,

En exercice : 17 Votants : 16 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 16

Ainsi, à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal :

=> **DECIDE d'accepter cette proposition (16 voix pour).**

DÉLIBÉRATION N° D2024-04-04 : Vote des Subventions 2024.

M. le Maire,

Expose que le conseil municipal doit voter le montant et l'attribution des subventions pour l'année 2024.

Vu le peu de demandes reçues correspondant à nos critères habituels, après échanges il est malgré tout proposé de reconduire les montants des subventions attribuées l'an dernier aux mêmes organismes, le tout représentant la somme de 3 200,00 €.

Vu l'exposé de M. le Maire, après en avoir délibéré, il est demandé au Conseil de se prononcer,

En exercice : 17 Votants : 16 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 16

Ainsi, à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal :

=> **DECIDE d'accepter cette proposition (16 voix pour).**

DÉLIBÉRATION N° D2024-04-05 : Vente Petit Patrimoine.

M. le Maire rappelle que nous avons obligation d'entretien de notre petit patrimoine et qu'à ce titre il convient de s'interroger sur la nécessité de garder en notre giron le tank à lait non utilisé et se situant sur la parcelle A 829 à Thoys, Route de l'Ancienne Foire. En effet considérant son exiguïté, sa situation, sa non-utilisation depuis plus de trois décennies, nous pourrions envisager de le céder, à M. TRASHANI Halit dont la parcelle jouxte ce bien et qui est demandeur, dans des modalités à définir, sachant que la cession à 1€uro symbolique n'est pas possible car considérée comme don.

Précise, que toutefois ce bien fera l'objet auparavant de l'avis du Domaine et permettre ensuite de définir et de diligenter la vente dudit bien auprès de l'Etude de Maître JACOB.

Vu l'exposé de M. le Maire, après en avoir délibéré, il est demandé au Conseil de se prononcer sur cette proposition et sur le bien-fondé de cette vente,

En exercice : 17 Votants : 16 Contre : 3 (M Chabert, M Calone, D Julianne)

Abstention : 0 Pour : 13

Ainsi, par 13 voix Pour et 3 voix Contre, le Conseil Municipal ACCEPTE et DEMANDE à Monsieur le Maire de déposer un dossier en ce sens auprès du Domaine pour avis et ensuite de faire établir et signer tous les documents pour réaliser cette vente.

DÉLIBÉRATION N° D2024-04-06 : Désignation d'un Référent Frelon Asiatique.

M. le Maire informe, qu'en ce qui nous concerne, n'ayant pas d'obligation de désignation officielle d'un Référent Communal sur la thématique du « Frelon Asiatique », **ladite délibération est ajournée**. Sachant par ailleurs que vu les activités menées par Monsieur Éric Peysson au sein du Conseil Municipal, il réalise déjà ces fonctions et tâches pour lequel nous le remercions vivement.

M. le Maire rappelle que, nous avons fait l'acquisition de 10 pièges à frelons, en cours d'implantation.

INFORMATIONS DIVERSES depuis le Conseil Municipal du 2/04/24 :

Retour des Commissions :

↳ Commission « Finances » du 10/04/24 :

* Lors de cette réunion, la commission a pris connaissance du mail qui lui était adressé par Pierre Dulliand, que nous remercions pour ses observations, et elle a travaillé sur le budget primitif « principal » et donc sur les 4 premières délibérations dont nous venons de débattre largement et que nous venons de prendre.

Il n'y a pas eu d'autre réunion de commission.

Informations diverses, pôle-mêle :

↳ Défense Extérieur Contre l'Incendie (DECI) : Les travaux « Montée des Revoirettes » ont débuté vendredi dernier. La mise en place de la dernière cuve enterrée programmée (de 120m3) a eu lieu hier, avec mise en eau. Les travaux seront terminés d'ici quelques jours. Il restera à réaliser la réception par les pompiers (SDIS01).

↳ Agenda : Cette semaine il y avait :

Me 10/04 - 9h00/17h00 à Beynost Mme la Préfète : Gestion des Eaux Pluviales ... Nous n'avons pu y participer étant pris par ailleurs.

Me 10/04 - 18h00/20h00 à l'Actipôle CCBS Virignin : « PLUi » Plan Local d'Urbanisme Inter-Communal (pour le bassin de service de Belley) Jacques Flamant et moi-même y avons participé ...

Ce matin - 10h00/12h00 à l'Actipôle CCBS Virignin : Démarche « PAH » Pays d'Art et d'Histoire également déjà pris par ailleurs.

↳ Nous avions programmé pour lundi 15/04 à 18h30 une Commission conjointe Travaux .../ Cadre de vie ... **elle aura lieu le Mardi 23 avril à 18h30.**

Question : Concernant le City Stade, il est demandé la mise en place de filets pour arrêter les ballons côté route et côté propriété de M. & Mme Codex Marius. Nous en avions déjà pris note, à suivre.

Le prochain Conseil Municipal aura normalement lieu le vendredi 31 mai 2024 à 19h30.

Séance levée à 21h06.

Arbois en Bugey le 24/05/2024

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Christie PEYSSON,

Michel Charles RIERA,



Christiepey *McTee* 3/3